



NOTE DE PRESENTATION BP CCAS 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président du CCAS, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La situation économique nationale aura aussi un impact sur les dépenses du CCAS, en particulier le taux d'inflation prévu à hauteur de 4.2% sur 2023.

En ce qui concerne les dépenses d'énergie en particulier de gaz pour le multi accueil, une hausse importante est à prévoir. En effet, antargaz ayant demandé la résiliation du contrat en milieu d'année 2022, il a fallu, en urgence trouver une solution, dans l'attente de l'intégration du marché groupé de Morbihan énergie en janvier 2024 : un contrat a été signé avec ENGIE qui garantissait ses tarifs pendant un an soit jusqu'à fin juin 2023 mais qui appliquera certainement une hausse sur les 6 derniers mois, sans qu'on en connaisse l'importance à ce jour.

En ce qui concerne les dépenses de personnel :

- Evaluation de l'enveloppe en considérant une baisse du volume des arrêts qui ont été particulièrement importants en 2022 et le départ d'un agent de catégorie B.
- Application de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique sur une année complète. (Application du décret publié au Journal officiel du 8 juillet 2022 qui augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % à compter du 1er juillet 2022) suivie éventuellement d'autres réévaluations.
- Protection sociale complémentaire : L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire « santé » et « prévoyance » souscrites par les agents (5€/mois/agent en 2023).

Par ailleurs, la CAF a diligenté un contrôle auprès du CCAS en juillet 2022 sur les conditions de fonctionnement du multi accueil et en particulier sur l'exercice 2020 (écart sur les participations déclarées) qui va se traduire par une réduction des prestations CAF de 3 000 € environ.

Fonctionnement dépenses	CA 2021	CA 2022 (2)	BP 2023
011 Charges à caractère général	122 474,55	149 753,46	175 645,00
012 Charges de personnel	1 129 504,21	1 178 133,83	1 203 386,00
65 Autres charges de gestion courante	11 654,37	15 429,16	25 520,00
66 Charges financières	196,24	173,38	338,00
67 Charges exceptionnelles	7 419,60	1 960,36	3 400,00
002 Dépenses imprévues			13 506,00
Total Dépenses réelles	1 271 248,97	1 345 450,19	1 421 795,00
Opérations d'ordre	96 125,53	97 728,13	116 700,00
TOTAL DEPENSES	1 367 374,50	1 443 178,32	1 538 495,00

(2): Mise en service de l'épicerie sociale en février 2022

Les principales variations de dépenses prévues en 2023 par rapport au réalisé 2022 s'expliquent comme suit :

DEPENSES		CA 2022	BP 2023	Explications BP 2023 par rapport au CA 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	149 753,46	175 645,00	- Augmentation de certains postes en raison du taux d'inflation prévu en 2023 et des annonces d'augmentation de prix de certains fournisseurs (Farago: + 6%...), maintenance logiciel arpège, animations lutte c/isolément séniors (+ 4 000 €)
Chapitre 012	Charges personnel	1 178 133,83	1 203 386,00	Revalorisation point d'indice sur 1 année complète: + 10 000 € et autres revalorisations - Participation protection santé - Départ d'un agent catégorie B
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	15 429,16	25 520,00	- Augmentation aides permis de conduire compte tenu des demandes en cours et maintien des enveloppes prévues en 2022 pour les autres aides.
Chapitres: 66/67	Charges financières, charges exceptionnelles ...	2 133,74	3 738,00	dont rembt CAF 3 400 €
022	Dépenses imprévues	-	13 506,00	
Chapitre 042	Dotations aux amortissements	97 728,13	116 700,00	
TOTAL DEPENSES		1 443 178,32	1 538 495,00	

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du CCAS seront constituées essentiellement, en 2023:

- des prestations de service ordinaire versées par la CAF pour les services enfance (multi accueil, RPE, LAEP) calculées sur l'activité de l'année N avec versement d'un acompte en N et du solde en N+1)
- de la prestation de service CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse (nouveaux services développés pour les moins de 18 ans). Cette prestation est toujours versée avec un an de décalage.
- de la participation des familles pour les services payants.
- du remboursement FSL par le Conseil départemental dans le cadre de la convention signée avec le CCAS (75% des aides eau, énergies versées par le CCAS jusqu'à un plafond)

- des participations de l'Europe, de l'état et du Conseil départemental pour le chantier d'insertion.
- de la subvention d'équilibre de la ville.
- des recettes liées à la réservation de berceaux au multi accueil
- de quelques loyers.
- De subventions pour l'épicerie sociale (DDETS, département)

Fonctionnement recettes	CA 2021	CA 2022	BP 2023
013 Atténuation des charges	19 983,64	13 646,07	8 000,00
70 Produit des services	150 353,18	120 470,89	121 000,65
74 Dotations, subventions (CAF, FSL) hors ville	454 531,83	526 243,22	481 100,00
74 Subvention commune	640 000,00	662 200,00	791 000,00
75 Autres produits de gestion courante	29 787,15	33 890,85	40 000,00
77 Produits exceptionnels	1 002,60	5 645,90	-
Total recettes réelles hors subv ville	655 658,40	699 896,93	650 100,65
Total recettes réelles	1 295 658,40	1 362 096,93	1 441 100,65
Opérations d'ordre	987,02	1 474,24	13 000,00
Total recettes	1 296 645,42	1 363 571,17	1 454 100,65
Résultat d'exploitation reporté de n-1	234 730,58	164 001,50	84 394,35
Total recettes	1 531 376,00	1 527 572,67	1 538 495,00
Résultat net	164 001,50	84 394,35	

Les principales variations de recettes prévues en 2023 par rapport au réalisé 2022 s'expliquent comme suit :

RECETTES		CA 2022	BP2023	
Chapitre 013	Atténuation de charges	13 646,07	8 000,00	
Chapitre 70	Produits de services	120 470,89	121 000,65	
Chapitre 74	Dotations et participations hors subvention ville	526 243,22	481 100,00	Subventions et aides en moins: CAF enfance - 14 000 aide COVID; subventions épicerie sociale: - 8 960 CAF, - 5 000 € département, - 1 000 € ANDES
Chapitre 74	Subvention ville	662 200,00	791 000,00	Subvention d'équilibre ville
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	33 890,85	40 000,00	Nouveau marché réservation berceaux armée avec forte augmentation du prix proposé et accepté par l'armée
Chapitre 77	Dons et produits exceptionnels	5 645,90		
Chapitre 042	Quotepart subv d'invest virée au résultat exercice	1 474,24	13 000,00	
Chapitre 002	Excédent antérieur	164 001,50	84 394,35	
TOTAL RECETTES AVEC SUBVENTION VILLE		1 527 572,67	1 538 495,00	

Les encaissements des usagers

Evolution encaissements usagers (régie)/exercice budgétaire					
	Réel 2019	Réel 2020 (provisoire)	Réel 2021	Réel 2022	Estimation BP 2023
Multiaccueil	79 432,59	61 709,95	87 796,67	88 807,76	89 000,00
CLSH Saute mouton	63 991,59				
MDJ	218,50	7 590,77			
Vac'Actives	9 939,46				
Sous-total	153 582,14	69 300,72	87 796,67		89 000,00
Epicierie sociale				7 274,76	7 500,00
Transport séniors et repas anciens	715,50	454,50	754,50	867,00	1 000,00

Les aides de la CAF

Evolution des prestations CAF perçues par exercice budgétaire pour les services enfance					
	2019	2020	2021	Estimation réel 2022	Estimation BP 2023
Multiaccueil	249 570,81	227 859,88	222 176,90	240 085,02	236 000,00
CLSH Saute mouton	98 332,38				
MDJ	4 803,19	3 311,34			
Vac'Actives	10 339,56				
Coordination jeunesse	9 345,40				
RPE	30 830,38	35 155,18	36 968,88	35 620,83	35 700,00
Coordination enfance	4 007,57	4 007,57	4 007,57	4 900,00	4 900,00
LAEP				4 290,46	4 500,00
TOTAL	407 229,29	270 333,97	263 153,35	284 896,31	281 100,00
Aide COVID		67 140,00		14 116,00	
TOTAL		337 473,97	263 153,35	299 012,31	

III- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissement Dépenses	2023 Propositions nouvelles	Reports 2022	TOTAL	Explications
16 Emprunts et dettes assimilées	3 200,00		3 200,00	
20 Immobilisations incorporelles	7 000,00	8 444,00	15 444,00	Logiciel JVS, logiciel multi report 2022
21 Immobilisations corporelles	39 085,00		39 085,00	robinet aquaself, désembouage, lave linge pro stores, éclairage RPE, toiture MAPA...
23 Immobilisations en cours	350 000,40	28 621,60	378 622,00	chaudière dont report 28 621,60€
27 Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00	Prêts
Total Dépenses réelles	400 285,40	37 065,60	437 351,00	
040 Opérations d'ordre	13 000,00		13 000,00	
TOTAL DEPENSES	413 285,40		450 351,00	

IV- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Investissement Recettes	2023	Explications
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 999,57	FCTVA
13 Subventions d'investissement	156 000,00	Subv Cs Dptal 56 000 et ADEME chaudière
16 Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	Cautions reçues
27 Autres immobilisations financières	1 000,00	Prêts
Total recettes réelles	162 999,57	
040 Opérations d'ordre	116 000,00	
001 Solde d'exécution de la section d'investissem	253 544,43	
Total recettes	532 544,00	